

Cote du document: EB 2021/134/R.55
Point de l'ordre du jour: 22 a)
Date: 26 novembre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémorandum d'accord entre Ferrero (Trading Lux S.A.) et le FIDA

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Dina Saleh
Directrice
Division Proche-Orient, Afrique du Nord
et Europe
téléphone: +39 06 5459 2780
courriel: d.saleh@ifad.org

Bernard Hien
Chef de pôle/directeur de pays
téléphone: +23795169588
courriel: b.hien@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure aux paragraphes 19 et 20 du présent document.

I. Contexte et objet du mémorandum d'accord

1. Le FIDA sollicite l'approbation du Conseil d'administration préalablement à la conclusion d'un accord de partenariat formel avec la société italienne Ferrero Trading Lux S.A. (ci-après « Ferrero »).
2. En août 2021, le Comité exécutif de gestion du FIDA a entériné une proposition de partenariat entre le FIDA et Ferrero qui a fait l'objet d'un accord institutionnel/mémorandum d'accord, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration. Cette proposition faisait suite à un examen interne et à un audit préalable de la performance environnementale, sociale et de gouvernance de Ferrero, réalisé par le groupe de travail technique du FIDA¹ sur le secteur privé.

Création, historique et activités du Groupe

3. L'histoire du groupe Ferrero, fondé dans les années 1940, est celle de la réussite industrielle d'une famille piémontaise qui, en trois générations, a fait de la pâtisserie qu'elle possédait une multinationale agroalimentaire. Fort du succès de son entreprise en Italie, Michele Ferrero, le fils du fondateur, ouvre une usine en Allemagne en 1956 – prélude à une rapide expansion de ses activités en Europe. Les décennies suivantes sont marquées par l'essor mondial de Ferrero, qui implante des sociétés et usines en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est, en Europe orientale, en Afrique, en Australie et, plus récemment, en Turquie, au Mexique et en Chine.
4. Ferrero a toujours su concilier innovation et qualité pour répondre aux besoins des consommateurs. Des marques comme Nutella, Kinder, Ferrero Rocher et Tic Tac sont aujourd'hui connues de toutes les familles, dans le monde entier.
5. Le groupe Ferrero a approuvé les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 août 2020, avec un chiffre d'affaires de 12,3 milliards d'EUR, soit une hausse de 7,8% par rapport à 2019. Ce chiffre est la somme des résultats de 105 entreprises et de 31 usines de fabrication implantées dans plus de 170 pays. En 2019-2020, le groupe a employé en moyenne 34 121 personnes, contre 33 003 en 2018-2019. Au 31 août 2020, les effectifs comprenaient 37 122 personnes.
6. **Gouvernance.** Ferrero est une entreprise familiale privée. En 2017, le groupe Ferrero a réorganisé l'équipe de direction qui rend compte directement au président exécutif, Giovanni Ferrero.
7. **Structure.** Le rapport annuel du groupe fait état de plus de 105 filiales dans le monde et de 31 sites de production, dont 3 fonctionnent comme des entreprises sociales. Le groupe, dont la société Ferrero Trading Lux S.A. est la branche opérationnelle au niveau mondial, n'a de cesse d'investir dans l'innovation, la recherche et le développement.
8. **Responsabilité sociale.** Grâce à son programme d'entreprises sociales, Ferrero a contribué au développement de certaines des régions les plus pauvres du monde. Le groupe est désormais considéré comme un chef de file en matière

¹ Le groupe de travail technique est composé de membres de la Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale (GPR), du Bureau du Conseil juridique, de la Division de la communication, de la Division production durable, marchés et institutions, de l'Unité de la collaboration avec le secteur privé – conseil et appui, de la Division environnement, climat, genre et inclusion sociale, du Département de la gestion des programmes et de la Division des services de gestion financière. Il est présidé par le Directeur ou la Directrice de GPR.

d'engagement auprès des populations locales et est réputé pour son solide soutien en faveur des pratiques agricoles durables et de la protection de l'environnement.

9. **Engagement en faveur des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires durables partout dans le monde.** Ferrero vise l'excellence dans l'ensemble de la filière de la noisette, en mettant plus particulièrement l'accent sur les vertus sociales et environnementales des matières premières qu'il utilise. Sa charte dédiée aux noisettes² et ses politiques de production et d'approvisionnement durables témoignent de sa volonté de faire en sorte que ses produits soient bons pour les populations et pour la nature. La stratégie de Ferrero en matière de durabilité s'articule autour de quatre grands axes: i) protéger l'environnement; ii) promouvoir une consommation responsable; iii) suivre des filières d'approvisionnement durables pour les ingrédients; iv) donner aux individus les moyens de prendre leur destin en main.
10. **Ferrero et l'initiative « Cacao et Forêts »: une action destinée à mettre fin à la déforestation dans la chaîne mondiale d'approvisionnement du cacao.** Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 23) tenue à Bonn en novembre 2017, le groupe Ferrero et 11 grandes entreprises du secteur du cacao et du chocolat se sont engagés à unir leurs efforts pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts dans la chaîne mondiale d'approvisionnement en cacao, en commençant par la Côte d'Ivoire et le Ghana.
11. Dans le cadre de sa stratégie tournée vers la responsabilité sociale des entreprises, Ferrero continue de participer à des programmes de certification de produits et à divers projets et partenariats, l'objectif étant de préserver l'avenir du système agroalimentaire mondial³.
12. **Ferrero et le système des Nations Unies.** Ferrero et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont mis en place, depuis novembre 2020, un partenariat visant à éradiquer le travail des enfants pendant la récolte des noisettes en Turquie. Ferrero apporte son soutien au projet que l'OIT entend déployer dans ce pays sur une durée de 40 mois en vue de contribuer à éliminer les pires formes de travail des enfants dans ce secteur. De plus, le groupe utilise les 11 indicateurs de travail forcé définis par l'OIT pour prendre des mesures appropriées permettant de cerner, de prévenir et de traiter ce problème. Ferrero est par ailleurs l'un des membres fondateurs du Pacte mondial des Nations Unies, l'initiative la plus importante au monde en matière de développement durable des entreprises, dans le cadre de laquelle ces dernières s'engagent à respecter une série de principes relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la corruption. Le groupe y participe activement depuis 2011.
13. **Contexte, objectifs et nature du partenariat.** En 2021, à l'issue de discussions entre Ferrero et le bureau sous-régional du FIDA à Istanbul, le Fonds a commencé à étudier la possibilité de collaborer avec le groupe pour appuyer la mise en place d'initiatives communes. Dans le droit fil de la stratégie du FIDA en matière de partenariat et de ses politiques de collaboration avec le secteur privé, un accord-cadre a été négocié avec Ferrero afin: i) de mobiliser des financements et investissements privés à destination de la petite agriculture et des petites et moyennes entreprises agricoles en milieu rural, et ii) d'élargir les marchés, ainsi que d'accroître les revenus et les possibilités d'emploi des groupes cibles du FIDA (en particulier les femmes et les jeunes). Les discussions s'achèveront par la signature d'un mémorandum d'accord entre le Vice-Président du FIDA et le représentant légal de Ferrero.

² <https://www.ferrero.com/sustainability/hazelnut-charter>.

³ De plus amples informations sur l'engagement de Ferrero en faveur des chaînes de valeur alimentaires durables et de la durabilité en général peuvent être obtenues sur <https://www.ferrero.com/sustainability/for-the-better> et <https://www.ferrerosustainability.com/int/en/sustainability-reports>.

14. Ce mémorandum permettra d'ouvrir de nouvelles possibilités de coopération entre le FIDA et Ferrero, principalement en Europe et en Asie centrale (en particulier l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Turquie). Des initiatives conjointes porteront sur la conception et la mise en œuvre de projets pilotes à petite échelle concernant les chaînes de valeur durables et inclusives dans la filière noisette. Il est ensuite envisagé de transposer au niveau national et sous-régional les activités qui auront donné de bons résultats, en s'appuyant sur les enseignements qui auront pu en être tirés et sur les meilleures pratiques qui s'en seront dégagées.
15. Le pilotage d'un projet conjoint entre le FIDA et Ferrero permettra d'accélérer la modernisation des systèmes de production et l'intégration des petits exploitants agricoles dans la chaîne de valeur durable de la filière noisette au niveau mondial et régional, grâce à de nouvelles technologies, à des solutions numériques financièrement intéressantes et à des débouchés clairement définis.
16. **Avantages liés à la signature d'un mémorandum d'accord avec Ferrero.** La signature du mémorandum d'accord sera pour le FIDA une occasion majeure: i) de démontrer que les petits exploitants savent et peuvent satisfaire aux exigences qualitatives et quantitatives d'un produit agroalimentaire haut de gamme; ii) d'accroître la visibilité de l'action du FIDA en faveur du développement rural et de l'intégration des petits exploitants dans les chaînes de valeur agroalimentaires mondiales; iii) d'amener Ferrero à obtenir des résultats encore meilleurs sur le plan social, environnemental et en matière de gouvernance; iv) d'appuyer les efforts déployés en vue d'honorer l'engagement à renforcer et d'accroître l'impact du Fonds; v) de créer davantage de débouchés commerciaux pour les petits exploitants grâce au programme de prêts et dons du FIDA, et de tester un instrument/modèle de mobilisation du secteur privé à l'appui des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure; vi) de mettre en avant la capacité et l'attachement du FIDA à nouer de nouveaux partenariats concrets et innovants avec des entreprises agroalimentaires mondiales ayant pris une part active au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021.

II. Conformité avec les stratégies du FIDA

17. Les principes et objectifs de développement énoncés dans le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 correspondent à ceux de Ferrero Trading Lux S.A.
18. En outre, le mémorandum d'accord proposé est conforme aux deux principaux objectifs de la Stratégie de collaboration du FIDA avec le secteur privé 2019-2024, à savoir: i) mobiliser des investissements du secteur privé qui soient cohérents avec l'approche stratégique et opérationnelle du FIDA, et ce au moyen du programme de prêts et dons du Fonds; ii) élargir les marchés régionaux et mondiaux, et accroître les revenus et possibilités d'emploi des groupes cibles du FIDA, en particulier les femmes et les jeunes, en testant et en reproduisant à plus grande échelle de nouvelles technologies. Des projets pourraient être envisagés en ce sens dans le domaine de l'agriculture de conservation, de l'agrotechnologie, ou de la modernisation et de la transformation à moindre coût de l'agriculture familiale.

III. Recommandation

19. En vertu du Cadre de délégation des pouvoirs du FIDA, c'est au Président qu'il revient de soumettre les mémorandums d'accord au Conseil d'administration pour approbation et de les signer. Toutefois, compte tenu d'un conflit d'intérêts potentiel ou perçu comme tel du fait de l'implication de l'OIT, il a été décidé de confier au Vice-Président le soin de soumettre le mémorandum d'accord au Conseil d'administration.

20. Conformément à la section 2 de l'article 8 de l'Accord portant création du FIDA, le Conseil d'administration est invité à autoriser le Vice-Président du FIDA à conclure et à signer le mémorandum d'accord entre le FIDA et Ferrero Trading Lux S.A., selon les modalités décrites ci-dessus.
21. Le mémorandum d'accord signé sera soumis au Conseil d'administration pour information lors d'une session ultérieure.